



Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 6

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le TROIS NOVEMBRE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montrottier dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Président.

Date de la convocation du CCAS : **20 octobre 2025**

Etaient présents : Michel GOUGET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Evelyne PANISSET, Madeleine POLLET, Brigitte SECOND.

Membres absents excusés : Bernard BOUCHET, Karine LEGRAIN, Michel SECOND, Abderrahman YAACOULI.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

CCAS – 2025-11

Attribution de chèques cadeaux.

Monsieur le Président propose aux membres du Centre Communal d'Action Sociale d'attribuer des chèques cadeaux à deux personnes en situation de handicap d'une valeur de 40 € par personne au titre de l'année 2025. Il propose également d'attribuer des chèques cadeaux pour le même montant à un bénévole qui a contribué à la réussite de l'édition 2025 du repas des aînés.

Le Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'attribution de chèques cadeaux d'une valeur de 40 € à deux personnes en situation de handicap ainsi qu'à un bénévole ayant œuvré pour la réussite de l'édition 2025 du repas des aînés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Président,

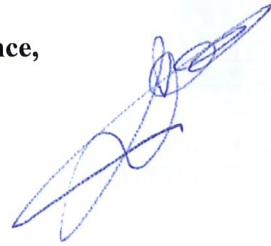
Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20251103-DECCAS-2025-11-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025

La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT



Le Président, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20251103-DECCAS-2025-11-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025